

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau
exercice : de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
48 s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS,
48 Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme
Date de la RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc
convocation : VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine
15 avril 2026 LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-
Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD,
M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques
MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme
Patricia TISSERAND, M. Gérard ROY, Mme Josette LETOUBLON,
M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN,
M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M.
Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT,
M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY,
Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe
LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN,
M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent
VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme
Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

C2026-65 Syndicat d'Aménagement de la Tenarre et la Noue : désignation de représentants

Le Président rappelle ce qui suit :

Le Syndicat d'Aménagement de la Tenarre et la Noue exerce la compétence « GEMAPI ». Deux communes de la communauté de communes avaient confié audit syndicat la compétence « GEMAPI ».

Conformément aux dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) et aux décrets et circulaires qui en découlent et à l'arrêté préfectoral n° 71-2017-12-21-011 du 21 décembre 2017, la communauté de communes est compétente, en lieu et place des Communes, pour exercer la compétence « GEMAPI ».

Bresse Louhannaise Intercom' intervient donc automatiquement en représentation-substitution des communes de la communauté de communes membres dudit syndicat.

Cela concerne les communes de Saint Etienne en Bresse et Vérissey.

Considérant que la communauté de communes dispose du total de la représentation dont disposaient ensemble les communes concernées,

Considérant que ces délégués sont désignés par le conseil communautaire qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI,

Considérant que les communes concernées sont représentées chacune au syndicat par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Vu les propositions des communes membres concernées,

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, cela doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT) ;

Le Conseil Communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

DÉSIGNE en tant que représentants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Syndicat d'Aménagement de la Tenarre et la Noue

SAINT ETIENNE EN BRESSE (Titulaire)	M Samuel ANTOINET
SAINT ETIENNE EN BRESSE (Titulaire)	M. Gérard COTESSARD
SAINT ETIENNE EN BRESSE (Suppléant)	M. Fabien CAILLET
SAINT ETIENNE EN BRESSE (Suppléant)	M. Pascal DESVIGNES
VERISSEY (Titulaire)	M. Alexis VENDEME
VERISSEY (Titulaire)	M. Bernard PETIOT
VERISSEY (Suppléant)	M. Philippe BEGUYOT
VERISSEY (Suppléant)	Mme Chantal PETIOT

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

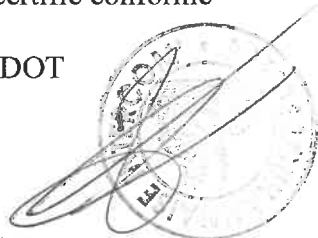


Date 29 avril 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 29 avril 2026